

Guide éclair – mise en forme bibliographique

Protocole bibliographique et guide de rédaction

Section cinéma et jeu vidéo, Université de Montréal

PRINCIPES DE BASE

- **Le protocole permet de citer ses sources clairement** : les modèles et suggestions proposés dans ce protocole sont pensés en fonction d'un principe de cohérence. Ils permettent, en principe, de gérer des sources de nature, de forme et de support variés. Les concepteurs du protocole s'appuient sur une grande variété de cas et développent des modèles adaptés aux études cinématographiques et vidéoludiques.
- **Le protocole s'inspire d'un modèle de classement bibliographique de type *auteur-date*** : les notices bibliographiques sont classées par auteur et par date au lieu d'être classées par auteur et par titre. Les modèles pour lesquels nous avons optés permettent de renvoyer le lecteur aux sources par l'intermédiaire de parenthèses de renvoi placées directement dans le corps du texte. Le protocole rejette les pratiques de référencement recourant aux notes de bas de page ou de fin de section (qui, outre le fait de ralentir et d'entraver la lecture, ne permettent pas la précision du modèle auteur-date).
- **Les éditeurs et les universités développent leur propre protocole de classement bibliographique** : ces protocoles sont généralement adaptés de protocoles reconnus universellement (MLA, APA, MHRA, AFNOR, etc.). Le protocole bibliographique du secteur cinéma et jeux vidéo de l'Université de Montréal se base, pour l'essentiel, sur le style Chicago, sur les recommandations de l'Office québécois de la langue française et sur le Guide du rédacteur du Bureau de la traduction du Gouvernement du Canada. Dans la mesure du possible, nous encourageons le rédacteur à adopter ce modèle de classement bibliographique. Il va sans dire que le rédacteur souhaitant soumettre un article doit toujours se plier aux exigences de son éditeur.
- **Le protocole repose sur des recommandations et non des obligations** : la citation et le référencement bibliographique ne sont pas des sciences exactes. La multiplication des supports et le bouleversement des pratiques éditoriales rendent ces pratiques toujours plus complexes. Certaines sources documentaires sont extrêmement difficiles à citer et à référencer (textes numérisés, œuvres à matériaux composites, revues non paginées, textes anciens, œuvres sériées, etc.). Le protocole soumet donc un certain nombre de modèles et de recommandations qu'il est possible d'adapter selon les besoins.

TERMINOLOGIE

- Ce protocole distingue les notes de contenu et les notes de référence. Dans le modèle auteur-titre, les notes pour les apartés et les références bibliographiques sans distinction aucune. Dans le modèle auteur-date, elles sont abrogées et remplacées par les références brèves entre parenthèses.
- Une référence bibliographique décrit la source documentaire où sont tirées les informations dans un texte argumentatif. Cette source est classée liste de références. Le rédacteur doit impérativement donner l'origine des idées, des données ou des citations qui apparaissent dans le corps de texte.

- La référence bibliographique est parfois appelée notice bibliographique. La notice doit indiquer toutes les informations nécessaires à l'identification d'une source (nom de l'auteur, date de parution, titre de l'article ou de l'ouvrage, pagination, etc.). **[NOTICES : sections 1, 2 et 3]**
- Dans le corps du texte, après une citation ou le rappel d'une idée, le rédacteur renvoie le lecteur aux notices bibliographiques par l'intermédiaire de références brèves placées entre parenthèses. Les références brèves contiennent un petit nombre d'informations. **[RENVOIS : section 4]**
- La liste des références est placée en fin de texte. Elle ne liste que les sources qui sont évoquées, discutées ou citées nommément dans le texte. La première information d'une notice bibliographique est, sauf exception, le nom de famille du premier auteur. La deuxième, dans le modèle auteur-date, est la date de parution. Les notices bibliographiques sont classées en ordre alphabétique. **[PRÉSENTATION : section 5]**

EXPLICATIONS PAS À PAS :

1/ Pas de références bibliographiques en note de bas de page

Ce protocole permet de simplifier le système de renvoi et de le rendre efficace. Les notes de bas de page ne sont plus utilisées pour donner les références bibliographiques. Elles ne servent qu'à faire de courtes digressions ou donner certaines précisions. On évite du même coup l'accumulation inutile de notes et le va-et-vient constant entre corps du texte, pieds de page et fins de section.

2/ Liste de références limitée aux sources mentionnées par le rédacteur

La liste de références n'est pas considérée comme un document complémentaire ou une annexe. Elle fait apparaître uniquement les références qui sont mentionnées ou citées dans le texte. Si l'on cite ou mentionne trois sources différentes, alors la bibliographie ne fait apparaître que trois notices bibliographiques. Le rédacteur évite ainsi l'accumulation, inutile et prétentieuse, de notices bibliographiques.

3/ Certaines sources ne sont mentionnées que dans le corps du texte

[IMP] Les articles issus de la *presse quotidienne*, les notices tirées de *dictionnaires* ou d'*encyclopédies*, les textes provenant d'*Internet* ne sont jamais mentionnés en bibliographie. Dans la majorité des cas, ces sources ne sont généralement pas considérées comme des références bibliographiques. Dans le cas des textes parus dans Internet, la raison en est que leur existence est éphémère. Ils ne disposent pas de cote ISSN ou ISBN et n'ont donc pas d'existence légale. La description de ces sources est donnée directement dans le corps du texte sans l'intermédiaire de renvois et de notices bibliographiques.

4/ Appels de note et notes de contenu

La note de contenu complète les informations données dans le corps du texte. L'appel de note est toujours placé avant le signe de ponctuation (même s'il s'agit du point final) et le guillemet fermant (si la note porte sur l'élément placé entre guillemets). Il est accolé directement après un mot ou le dernier mot d'une expression (si la note porte sur ladite expression) ou le dernier mot d'une phrase (si la note porte sur ladite phrase). Le fait de placer l'appel de note après la ponctuation peut être considéré, dans certains milieux d'édition, comme une faute typographique.

5/ Les guillemets

Les signes utilisés dans ce protocole pour démarquer le début et la fin d'une citation du reste du corps du texte sont des guillemets français (double chevron : [«] et [»]) avec espaces insécables (qui sont placés directement après le guillemet ouvrant et directement avant le guillemet fermant). Les guillemets anglais (double apostrophe : [“] et [”]) ne sont pas utilisés, sauf cas exceptionnel (citation dans une citation).

6/ Expressions étrangères et mise en valeur de termes particuliers

Les termes et expressions en langue étrangère apparaissent en italique et sans guillemets. Si la chose est pertinente, on peut donner une traduction dans le corps du texte. Les guillemets sont utilisés pour les

expressions importantes analysées dans le corps du texte (notions anciennes, expressions empruntées, néologismes et barbarismes, traductions d'expressions étrangères). Les locutions et expressions latines passées dans le langage courant s'écrivent toutes en italique. Il existe quelques exceptions (l'expression « etc. ») qui s'écrivent toujours en caractères romains. L'usage des abréviations latines « i.e. » pour *id est* (qui signifie « c'est-à-dire ») et « e.g. » pour *exempli gratia* (qui signifie « par exemple ») est déconseillé.

7/ Abréviations d'expressions latines dans les notices bibliographiques

Les expressions latines utilisées dans les notes de bas de page et les notices bibliographiques (comme *id.*, *loc. cit.* et *op. cit.*) ne sont pas utilisées dans ce protocole. Seules deux abréviations d'expressions latines sont encore utilisées dans ce protocole : *et al.* pour *et alii* (« et les autres ») et *ibid.*, pour *ibidem* (« dans le même ouvrage » ou « dans le même passage »). Elles apparaissent toujours en italique. Dans les notices bibliographiques, le terme « *in* » est remplacé par « dans ».

8/ Citations et citations longues

Pour éviter d'avoir l'air de citer vainement et pour éviter les remarques creuses, il faut que le rédacteur : 1) fasse une liaison entre le corps du texte et la citation, et 2) fasse clairement comprendre la raison pour laquelle la citation a été extraite de sa source. Pour cela, il est impératif de donner le nom de l'auteur et/ou le titre de la source dans le corps du texte. L'usage veut également que le rédacteur présente brièvement la source citée (avant la citation), qu'il articule et qu'il commente les idées (après la citation). Les citations de plus de trois lignes doivent être séparées du corps du texte, avec un double interligne situé avant et après la citation. Elles sont placées en retrait, avec une marge à gauche et à droite.

9/ Modification des citations

Il est parfois nécessaire de retoucher légèrement les citations. Les citations sont modifiées à l'aide de crochets, jamais de parenthèses. Les crochets soulignent l'intervention d'une instance intermédiaire (celle du rédacteur) entre le texte cité et le lecteur. On retranche du texte (mots, groupe de mots, phrase) en utilisant trois points de suspension placés entre crochets ([...]). La ponctuation qui précède ou qui suit la portion supprimée peut être omise ou modifiée. Toute modification ou ajout dans la citation doit apparaître entre crochets (même s'il ne s'agit que d'une lettre). Il est préférable de ne pas trop retoucher la citation et de ne pas en modifier le sens. En principe, il vaut mieux s'adapter au temps verbal de la citation, c.-à-d. d'écrire en fonction de ce temps verbal. .

10/ Date de publication

Dans ce protocole, la date de parution de la source apparaît toujours après le nom de l'auteur. Il faut mentionner celle de la source consultée et ce même s'il s'agit d'une réédition postérieure à la publication originale. L'année de publication originale peut être indiquée entre crochets avant la date de parution du document consulté si et seulement si l'information est jugée pertinente. Si l'on opte pour ce choix, il faut indiquer les mêmes dates dans la parenthèse de renvoi et dans la notice bibliographique.

11/ Documents consultés et renvois aux sources

Le rédacteur doit mettre en bibliographie les documents qu'il a consultés lors de sa recherche (même s'il s'agit de rééditions de documents publiés antérieurement) et utilisés dans son texte, soit par l'intermédiaire de citations, soit par l'intermédiaire de simples mentions. Les notices bibliographiques renvoient le lecteur aux sources qui ont été réellement consultées par le rédacteur, même s'il s'agit de rééditions, de reproductions numériques ou de *fac-simile*. Le lecteur doit pouvoir être en mesure de localiser la citation dans la source d'origine et de la restituer complètement. Si une citation provient d'une source tierce (article, monographie, dictionnaire, etc.), il faut indiquer la référence de la source tierce, non pas la source d'origine.

12/ Titre ou nom de document

Un titre de monographie est toujours en italique. Le nom d'une revue ou d'un quotidien est toujours en italique. Le titre d'un article, d'un mémoire, d'une thèse, d'une section de livre ou d'une notice de dictionnaire est toujours placé entre des guillemets et s'écrit toujours en caractère romain. Il faut bien distinguer la source proprement dite (c'est-à-dire un article de revue ou un chapitre d'ouvrage collectif) du document hôte (ladite revue ou ledit ouvrage collectif). Il faut donc donner, dans la notice bibliographique, le nom ou le titre de la source, suivi du nom ou du titre du document hôte. Il faut également donner la pagination de la source afin que l'on puisse la localiser dans son document hôte.

13/ Notes de contenu : bas de page ou fin de section ?

Il est faut éviter, autant que possible, les notes de fin de section. Les notes placées en fin de section (c'est-à-dire en fin de chapitre ou de document) sont une entrave considérable à la lecture. Elles trahissent, d'une certaine manière, la vocation du texte à la continuité linéaire. Ces renvois supposent en effet de jongler entre plusieurs pages, pratique parfois fastidieuse qui rendent injustement compte des efforts du rédacteur. Le correcteur est un lecteur impatient et pragmatique.

14/ Références brèves (Parenthèses de renvoi)

Pour renvoyer le lecteur aux notices bibliographiques (dites « références longues ») on utilise des parenthèses de renvoi placées dans le corps du texte (dites « références brèves »). Trois informations essentielles se trouvent dans cette parenthèse : le nom de l'auteur (ou des deux auteurs, ou du premier auteur suivi de la mention *et al.* si la source a plus de deux auteurs), la date et la page (si nécessaire). Dans ce protocole, aucune ponctuation ne sépare le nom de l'auteur et la date.

EXEMPLES DE NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES :

Livre

Crary, Jonathan. 1994. *L'art de l'observateur. Vision et modernité au 19^{ème} siècle*. Nîmes : Jacqueline Chambon.

Livre faisant partie d'un ouvrage en plusieurs tomes

Mitry, Jean. 1967. *Histoire du cinéma*. Tome 1 : 1895- 1914. Paris : Éditions Universitaires.

Ouvrage collectif

Migozzi, Jacques (dir.). 2000. *De l'écrit à l'écran : littératures populaires, mutations génériques, mutations médiatiques*. Limoges : PULIM.

Article dans un ouvrage collectif

McMahan, Alison. 2003. « Immersion, engagement, and présence ». Dans Bernard Perron et Mark J.P. Wolf (dir.), *The video game theory reader*, p. 67-86. New York : Routledge.

Article de revue

Elsaesser, Thomas. 2004. « The new film history as media archeology ». *Cinémas*, vol. 14, nos 2-3 (printemps), p. 75-117.

Thèse de doctorat

Aubry, Danielle. 2000. « Le roman-feuilleton et la série télévisée. Pour une rhétorique de la sérialité ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.

Article de périodique électronique paru dans Internet

Bouman, Margot. 2002. « The temporality of the public sphere: Orpheus Descending's loop between art and culture ». *Invisible culture*, no 4 (printemps). http://www.rochester.edu/in_visible_culture/Issue4-IVC/Bouman.html.

Article de périodique électronique disponible depuis une base de données en ligne

Hersant, Yves. 2008. « L'autorité de Sophie Calle ». *Critique*, vol. 4, n° 731 (avril), p. 341-49. <http://www.cairn.info/revue-critique-2008-4-page-341.htm>

EXEMPLES DE RENVOIS BIBLIOGRAPHIQUES :

Simple référence avec parenthèse de renvoi (dans le corps du texte) :

Entre 1984 et 1994, le cinéma français a connu sur son propre territoire une baisse importante de popularité, passant de 49 % à 27 % des parts de marché (Creton 1997, p. 122).

Si le nom de l'auteur apparaît peu avant la parenthèse de renvoi :

Comme le fait pertinemment remarquer Jacques Aumont, « l'objet de l'historien n'est pas tant le film que les lieux de projection, les modes, les formes, les types, les idéologies » (1999, p. 21).

On peut renvoyer le lecteur à des passages d'ouvrages sans nécessairement faire de citation :

De nombreux historiens s'entendent pour dire que *The great train robbery* est le tout premier western de l'histoire du cinéma (MacGowan 1965, p. 114; Schatz 1981, p. 45; Cook 1990, p. 25).

On peut renvoyer le lecteur à un ouvrage ou un groupe d'ouvrages :

L'« épistémographie » est au cœur de la réflexion de François Albera sur le montage (voir 1999; 2000; 2003).

Ouvrage avec plus de deux auteurs [ex. : ouvrage de David Bordwell, Janet Staiger et Kristin Thompson] :

Il faudra attendre le mois de juillet 1938 pour que le Justice Department des États-Unis engage des poursuites judiciaires contre la Paramount (Bordwell *et al.* 1985, p. 241-242).

Si l'on souhaite couper une phrase trop longue, on procède comme suit :

« La projection-identification spectatorielle [...] donne vie et présence non seulement au visage inexpressif de l'acteur mais aux choses sans visage » (Morin 1972, p. 108).

Si répétition d'une même source deux fois dans le texte, utilisation de *ibid.* :

Avant d'être qualifié de « genre », de « cycle » ou de « style », le film noir a d'abord été abordé en tant que « série » (Borde et Chaumeton 1954, p. 6). Quel que soit la façon de l'appréhender, cependant, on ne saurait nier ce principe fondamental : « le film noir est un film de mort » (*ibid.*, p. 16).

Même auteur, même année de publication

Les plus récents travaux de Jane Gaines sont tout à fait représentatifs de cette nouvelle perspective critique en études cinématographiques (voir 2000; 2001a; 2001b).

Citation dans une citation — ex. #1 [on réfère le lecteur au document consulté] :

Judith Butler reprend les conclusions de Jacques Lacan pour développer son concept de « mascarade » : quand le paraître se substitue à l'avoir, cela a « pour effet de projeter entièrement les manifestations idéales ou typiques du comportement de chacun des sexes [...] dans la comédie » (1999, p. 60).

Citation dans une citation — ex. #2 [on réfère le lecteur au document consulté] :

Christian Metz affirme que « la spécificité qui intéresse la sémiologie est celle des codes, ce n'est pas la spécificité "brute" des signifiants physiques » (cité dans Gardies 1980, p. 14).